



**Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires**

Membre Fondateur de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

Chers Consœurs, Confrères et Amis,

Nous regrettons beaucoup l'absence de Mme la Ministre même si nous nous réjouissons de la présence du directeur de la DGOS Mr Debeaupuis.

Depuis la nouvelle équipe présidentielle et ministérielle un certain nombre de textes ont eu beaucoup de mal à être enfin publiés.

La modification du décret CME est en attente et ne va pas révolutionner ses prérogatives. La problématique des pôles et de leur gouvernance doit intégrer l'ensemble des acteurs de santé pour une évaluation. Les chefs de pôles étant désignés par les directeurs cela interroge sur leur indépendance.

Certains veulent revisiter le droit syndical. Il n'est pas question d'y toucher.

La pénibilité est à l'ordre du jour mais les praticiens ne sont que peu touchés

Il faut recréer un climat de confiance avec les praticiens, l'administration et les autorités de santé.

Et toujours des rapports : Couty, cordier, et la suite ????

Quand on parle de médicaments c'est le pharmacien qui doit être l'interlocuteur privilégié.

Il faut arrêter de dire que le médicament coûte cher alors que c'est une source de richesse pour la nation. Oui à une intégration dans le parcours de soin du patient avec à la clef une évaluation médico-économique.

Nous regrettons les ruptures trop nombreuses de médicaments, même si nous participons aux différents groupes de réflexion la solution n'est toujours pas là.

Il faut intégrer un volet pharmaceutique dans le SROS.

Le pharmacien est le garant de la sécurité sanitaire et de la lutte contre l'iatrogénèse médicamenteuse. Nous demandons un plan national iatrogénèse et les moyens adaptés y afférant.

Arrêtons la politique de massification et revenons à une logique de territoire associant tous les acteurs publics, privés et ambulatoires.

Nous préconisons toujours des pharmacies à usage de territoire.

Pourquoi continuer à perdre beaucoup de temps avec des appels d'offres nous proposons un prix administré révisable annuellement.

Arrêtons la sous traitance au privé (stérilisation, préparations,...), c'est plus cher et de qualité le plus souvent inférieure avec un risque majeur d'accroître le nombre d'interfaces donc de risques iatrogènes

Il faut que le numerus clausus augmente, en pharmacie celui-ci est bloqué depuis trop d'année

Certains médicaments sont accessibles via internet. Quel risque majeur pour la santé publique avec un risque majeur de contrefaçon. Déjà plus de 11 sites identifiés comme frauduleux et ce ne que le début !!!

Les textes concernant le dossier pharmaceutique pour les PUI et la possibilité d'accès à un certain nombre de médecins hospitaliers ont été publiés. Nous nous engagerons dans la consultation du dossier pharmaceutique. Toutefois, pour l'abondement, il semble que seuls les logiciels PHARMA et GENOIS soient efficaces. Il n'est pas question de ressaisir les données sur un autre logiciel.

L'ordonnance concernant la biologie a été revisitée à la fin du mai. Nous excluons implicitement de la responsabilité du dosage des médicaments.



**Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires**

Membre Fondateur de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

La destruction des stupéfiants a fait l'objet d'un texte. Mais quelle application en pratique !!!!

Nous nous sommes opposés à l'article 50 du PLFSS 2013 visant à faire stocker les médicaments dans des structures hors PUI mettant ainsi un maillon supplémentaire dans une chaîne pharmaceutique qui doit être sécurisée. Nous vous rappelons qu'il ne faut pas abandonner la logique médicale à une simple logique comptable avec des économies affichées sans aucun fondement. Attention il peut revenir en 2014

Les PUI ne peuvent être ouvertes que pendant la présence effective des pharmaciens et nous avons encore entendu très récemment que ce n'était pas le cas dans les petites structures.

Nous sommes très attachés à rendre le DES de pharmacie hospitalière qualifiant et à faire en sorte que l'accès au concours de praticien dans la discipline pharmacie soit quasiment réservé à un exercice en PUI.

Le nombre des rapports et des documents concernant le médicament continue à exploser en voulant mettre en difficulté les prérogatives du pharmacien gérant.

Les textes sur la pharmacovigilance issus d'une directive européenne tentent d'intégrer les pharmacovigilances dans le circuit du médicament. Notre interprétation est beaucoup plus restrictive et s'ils sont acteurs dans le domaine des pharmacovigilances, ils ne doivent pas empiéter sur les prérogatives du pharmacien gérant.

Le DPC (2 sessions) sera validé lors de ce congrès et nous vous rappelons que nous sommes opposés au financement potentiel via l'ANFH.

L'arrêté du 6 avril 2011 concernant la mise en place d'un système de management de la qualité a fait nommer des pharmaciens en tant que responsables du management de la qualité. Notre analyse est que cette fonction est incompatible avec les fonctions de pharmacien gérant et nous savons que quelques pharmaciens adjoints ont été nommés dans cette fonction. Ils doivent dans ce cas-là bien séparer leur activité en PUI et hors PUI.

La base de données sur les produits de santé, la base Thériaque est toujours un modèle et une référence indépendante. Nous voyons émerger la proposition via l'ANSM d'une base nationale. Est-il utile de générer autant de bases dites indépendantes et éventuellement concurrentes ?

Je vous rappelle que l'appel à projet concernant les bourses SNPHPU/Baxter sera fait à l'issue de notre congrès et qu'il est important que de nombreux projets puissent être déposés.

Compétences SD est un outil de formation indépendant aux services de tous les pharmaciens.

Merci comme d'habitude à la CMH et son Président Norbert SKURNIK, au SNAM HP et son Président Sadek Beloussif et à l'union au sein de convergence HP avec Roland Rymer. Merci à nos confrères du SNRPH et leur Président Denis Malzac

Merci à nos confrères du SNPGRH et leur Président AP Gamot



**Syndicat National des Pharmaciens Praticiens Hospitaliers et Praticiens
Hospitaliers Universitaires**

Membre Fondateur de la Coordination Médicale Hospitalière (CMH)

Merci à nos amis de l'ordre des pharmaciens (I Adenot et E Tehhani)

Merci à nos collègues et amis pharmaciens militaires de nous honorer de leur présence dans le cadre d'atelier scientifique

Merci à nos confrères des SDIS pour animer une partie du DPC

Merci à nos confrères Biologistes toujours fidèles lors de nos congrès et de certains mais surement pas de tous de nos combats professionnels

Merci à tous nos partenaires industriels qui même dans ces moments difficiles ont tenu à être présents. Qu'ils soient assurés de notre travail en commun dans le respect de l'éthique et de la sécurité du patient

Un grand merci pour votre présence et votre fidèle soutien au SNPHPU